

EMN Luxembourg Weekly Brief:

11 mai 2026



Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Dans leur réponse à [la question parlementaire n°3890](#), le ministre des Affaires étrangères, Xavier Bettel et le ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, expliquent que plus de 4 700 ressortissants syriens ont obtenu une protection internationale au Luxembourg au cours des dix dernières années, principalement en raison des risques de persécution individuelle ou du conflit en Syrie. Ils soulignent également qu'une partie des bénéficiaires s'est bien intégrée au Luxembourg et a acquis la nationalité luxembourgeoise. Depuis la chute du régime d'al-Assad, la situation en Syrie a évolué, ce qui a conduit le Luxembourg, comme d'autres États membres de l'UE, à suspendre temporairement le traitement des demandes d'asile syriennes afin de réévaluer objectivement la situation sur place. Le gouvernement précise qu'au début de l'année 2026, le traitement des dossiers a repris et que la situation sécuritaire actuelle ne justifie plus automatiquement l'octroi d'une protection internationale à tous les Syriens, celle-ci variant selon les régions et les minorités concernées. Certaines demandes ont déjà été refusées et plusieurs recours sont actuellement devant le tribunal administratif. Enfin, les ministres indiquent que le Luxembourg coopère déjà régulièrement avec l'Allemagne dans le cadre des retours, notamment en matière de transport des personnes concernées.
- [Le ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur](#) informe qu'un nouveau passeport entrera en vigueur à compter du 11 mai 2026. La durée de validité du nouveau passeport pour les personnes majeures est portée à dix ans. Également, le 23 avril 2026, [le règlement grand-ducal du 12 février 2015](#) portant exécution de la loi modifiée du 14 avril 1934 a été modifié afin d'adapter les modalités d'obtention des passeports biométriques et des titres de voyage biométriques pour étrangers, apatrides et réfugiés, ainsi que les dispositions relatives aux droits de chancellerie pour les légalisations d'actes.

Publications EMN :

Nous avons le plaisir de vous présenter la dernière édition de la newsletter «[EMNews](#)» couvrant la période de janvier à mars 2026. La newsletter trimestrielle fournit des informations actualisées sur les développements au niveau de l'UE et au niveau national en matière de migration et d'asile.

Chiffre de la semaine: 4,33 millions

Au 31 mars 2026, un total de 4,33 millions de ressortissants non européens ayant fui l'Ukraine bénéficiaient d'un statut de protection temporaire dans l'Union européenne. Par rapport à la fin du mois de février 2026, le nombre total de personnes originaires d'Ukraine bénéficiant d'une protection temporaire a diminué de 68 980 personnes (-1,6 %).

Les pays de l'UE accueillant le plus grand nombre de bénéficiaires de la protection temporaire en provenance d'Ukraine étaient l'Allemagne (1 274 955 personnes, soit 29,4 % du total de l'UE), la Pologne (961 405 ; 22,2 %) et la Tchéquie (379 820 ; 8,8 %).

Source : [EUROSTAT](#)

Si **vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief** dans votre boîte mail, merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu

Nous contacter :

Email: emn@uni.lu

LinkedIn: <https://lu.linkedin.com/company/european-migration-network-Luxembourg>

Site de l'EMN Luxembourg: <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN: https://home-affairs.ec.europa.eu/networks/european-migration-network-emn_en